



**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 JUIN 2009**

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie ce jeudi 18 Juin 2009 à 19h, sous la présidence de Monsieur Christophe PILCH, Maire.

Etaient absents et avaient donné procuration: E.DELOBEL, V.THERY, F. THIBERVILLE

Etait absent : D. IANNONE

Après avoir désigné Melle Amandine FLUET secrétaire de séance, l'Assemblée passe à l'examen des différentes affaires portées à l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité, adopte :

- ⇒ les décisions prises par délégation dans le cadre de l'Art. 2122-22,*
- ⇒ les inscriptions de crédits au chapitre 041. Ces modifications sont équilibrées en dépenses et en recettes et ne sont pas des crédits supplémentaires,*
- ⇒ le compte-rendu d'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine 2008,*
- ⇒ le renouvellement pour l'année scolaire prochaine, des 25 postes d'agents d'animation vacataires en restauration scolaire, le montant de la vacation sera fixé à 21,45 € brut.*
- ⇒ le renouvellement des 5 contrats « d'animateur culturel vacataire » pour les activités (poterie, arts plastiques, guitare...) au tarif de 21,45 € brut la séance,*
- ⇒ la création d'un poste de chargé d'étude sur la création du service emploi, et d'un poste de chargé d'insertion professionnelle,*
- ⇒ la création de trois postes d'enseignants de l'équitation ou de la natation vacataires, à compter du 1^{er} septembre 2009. Le montant de la vacation serait fixé à 5.84 €.*
- ⇒ les tarifications des activités culturelles pour la prochaine saison,*

.../...

Par 29 voix pour et 3 contre (Mme GALLET, Mrs BARRE et AULAK)

⇒ adopte les tarifs des activités du Travelling,

A l'unanimité, adopte

⇒ pour la saison 2009/2010 la convention de mise à disposition d'un professeur de danse avec l'association DELOUNA SPECTACLES pour un prévisionnel estimé de 785 heures,

⇒ la prise en charge des frais d'inscription au concours régional de danse pour les élèves des ateliers de danse : montant estimé 1 074 €,

⇒ l'ouverture d'un crédit de 7 000 € pour l'activité théâtre ados-adultes et enfants, et fixe les tarifs comme suit à raison d' 1h30 de cours par semaine. Courriérois : 52 € - Extérieurs : 92 €

⇒ l'ouverture d'un crédit de 1040 € pour récompenser les participants qui interviennent bénévolement à la fête de la musique,

⇒ le versement des subventions exceptionnelles suivantes :

ASSOCIATION	MONTANT
Atelier Choral	450,00 €
Ecole Berlinguez	2668,00 €
Coralines	450,00 €
Ecole pugilistique	190,20 €

⇒ l'ouverture d'un crédit de 16 000 € pour l'organisation du banquet des Aînés et maintient l'âge de participation à 67 ans,

⇒ l'ouverture d'un crédit de 5 000 € pour l'achat des dictionnaires offerts aux élèves de CM2,

⇒ l'ouverture d'un crédit de 70,00 € pour l'exposition « la nuit des étoiles » qui aura lieu à la ferme pédagogique le 25 juillet 2009,

⇒ Autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec la CAF permettant aux familles de régler des activités telles que, danse, équitation avec des « Tickets Loisirs » réservés aux jeunes de 6 à 18 ans,

⇒ Décide l'acquisition d'ordinateurs destinés à Dolto et à l'école J.Curie pour un montant de 4 500 € H.T et sollicite Monsieur le Député pour l'attribution d'une subvention,

.../...

⇒ Renouvelle l'opération « La suite dans les images » en partenariat avec les enseignants de CM2 et l'équipe du Travelling pour un coût de 889,98 €,

⇒ Adopte la modification de l'attribution de l'allocation d'études supérieures,

⇒ Décide de confier la vérification des équipements sportifs et des aires de jeux à la société SAGALB pour un montant de 1800 € H.T,

⇒ Autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec le comité régional EPGV (Education Physique et Gymnastique Volontaire), afin de mettre à disposition une heure le matin la salle des associations du complexe à partir de septembre, pour mettre en place des séances d'activités physiques adaptées de transition entre les centres de réadaptation et les séances tout public. Coût de l'affiliation : 40 €

⇒ Décide l'organisation de la Fête du Sport le 26 septembre 2009 en partenariat avec les associations sportives,

⇒ Relance l'organisation du Téléthon le 1^{er} week-end de décembre, qui sera coordonnée par le Body Force. Le but est de mobiliser un grand nombre d'associations pour récupérer un maximum de dons. Il est précisé que toutes les actions devront être bénévoles et à aucun moment servir à rémunérer un prestataire ou établir un quelconque bénéfice même minime,

⇒ Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente pour la cellule n°1 du bâtiment relais de la Fosse 8 à Monsieur DELCOURT de la société Nord Technique qui est locataire de cette cellule depuis 6 ans, au prix de 210 000 € H.T,

⇒ Accorde le dégrèvement de 50% de la part lui revenant de taxe foncière sur les propriétés non bâties des parcelles exploitées par les jeunes agriculteurs, dans les conditions prévues à l'Art. 1647-00 bis du C.G.I pour une durée de 5 ans à compter de l'année suivant celle de l'installation,

⇒ Désigne Mme Patricia ROUSSEAU pour représenter le Conseil Municipal au sein de la Commission Locale d'Information et de Surveillance de l'usine d'incinération des ordures ménagères d'Hénin-Beaumont.

Par 31 voix pour et 1 contre (M. AULAK)

⇒ Adopte une motion dénonçant et s'opposant au projet de démolition du statut des fonctionnaires territoriaux.



Le Maire,

Christophe Pilch

C. PILCH.